LIÈGE

Contexte et regrets au centre du procès de policiers liégeois poursuivis pour traitement dégradant

© Tous droits réservés

31 mai 2023 à 15:38 • 1 min

Par Olivier Thunus

PARTAGER

Écouter l'article

Des policiers liégeois sont en train d'être jugés par le tribunal correctionnel de Liège pour des faits de traitements dégradants sur un Herstalien de 29 ans souffrant d'une déficience mentale. Des paroles insultantes ont aussi été proférées de part et d'autre. Cela s'était déroulé le 30 avril 2022. A l'audience de ce mercredi, les policiers ont pu s'expliquer.

Sur le banc des prévenus, ils sont neuf. Des policiers d'un commissariat liégeois. La Justice leur reproche le traitement réservé à un homme qui s'en est volontairement pris à un véhicule de police, puis s'est rebellé tout au long de son interpellation.

Deux mots sont ressortis de l'audience : le contexte, et des regrets : " *Tous ont expliqué la difficulté dans laquelle ils travaillent de manière générale, et particulièrement ce jour-là. Et tous ont expliqué que d'aucune façon il n'y avait eu chez eux un souci d'humilier. Parce que c'est ça qu'on leur reproche : c'est devoir voulu humilier volontairement* ", explique Maître Fabrice Giovannangeli, avocat d'un des policiers.

INFO
Liège : une bodycam filme une bavure policière
RTBF Info · Suivre
Partager

Facebook Watch

Pas de volonté d'humilier, déclarent tous les policiers, mais il y a aussi des gestes, filmés, qui s'apparentent à des coups. Maître Alexandre Wilmotte, avocat de deux policiers, les contextualise : " *A un moment donné, quand vous vous faites cracher au visage, il y a une réaction qui est un reflex, c'est ce qui a été expliqué, de toucher le visage de l'intéressé avec la main. Après, il y a des paroles, qui sont effectivement peu glorieuses. Maintenant, ces gens sont des humains et un moment donné, on peut effectivement avoir des paroles déplacées, que l'on peut regretter après coup, c'est évident, mais c'est très facile d'être dans son fauteuil, de regarder une intervention et puis de la critiquer* ", estime-t-il.

Le procès se poursuivra le 8 novembre prochain avec les plaidoiries des avocats, et peut-être l'audition du jeune homme, demandée par certains avocats. Une victime qui depuis a de nouveau reproduit le même comportement envers des policiers.

À lire aussi
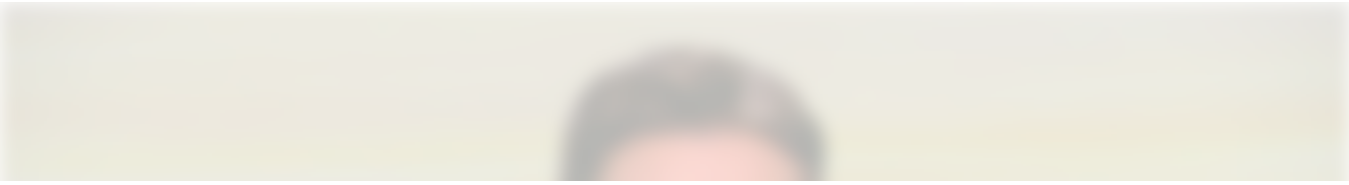
Bavure policière : voici les images de bodycam qui secouent la justice liégeoise